



PHILO'INFO

Le bulletin d'information du Café Philo de Narbonne

N° 108 - Mai 2017

Y a-t-il un devoir d'aimer ?

Prochaine séance du Café Philo de Narbonne le jeudi 18 mai 2017 à partir de 18h à la M.J.C. de Narbonne...

L'amour est tellement spontané et sélectif qu'il s'adresse à peu de gens, alors que l'amour du prochain devrait s'adresser à tous. Est-ce donc faute d'amour qu'on a fait d'aimer un devoir ?

Ce qui est techniquement possible est-il toujours souhaitable ?

Définir les termes. La **technique** est l'ensemble des moyens permettant de transformer la nature et l'homme lui-même ; la **possibilité** c'est ce qui est encore virtuel mais qui est puissance de réalisation. Enfin la **morale** est l'ensemble des valeurs et des normes qui nous indique ce qui est permis ou défendu, souhaitable ou pas. La morale pourrait s'élever contre la réalisation de certaines possibilités technologiques, mais en a-t-elle réellement le pouvoir ? Enfin y a-t-il consensus sur les valeurs fondamentales ? De plus il faut compter avec l'évolution des mœurs. La position relativiste fait contrepoint à l'idée kantienne d'une morale universelle (ex : le respect absolu de la dignité de la vie). Il faut encore mentionner le postulat positiviste qui prétend que la science parviendra toujours à gérer les problèmes qu'elle a induits : le contraire du principe de précaution...

La discussion s'est orientée vers les problèmes que posent les avancées absolument extraordinaires de la science contemporaine et de la technique, à tel point qu'elles peuvent bouleverser complètement notre environnement (réchauffement climatique...) et aller jusqu'à transformer la condition humaine elle-même (transhumanisme), ou encore avoir des effets imprévisibles ou ingérables (déchets nucléaires).

La demande sociale forte et ses contradictions. D'une part les chercheurs, dont c'est la fonction, cherchent et parfois font de grandes découvertes, dont la société demande à ce qu'elles trouvent des applications pratiques. Ces applications elles-mêmes peuvent donner le meilleur et le pire (la radioactivité peut être une arme de destruction massive ou une thérapeutique efficace, le diagnostic prénatal pourrait déboucher sur le risque d'eugénisme etc.).

On a vu par le passé des découvertes laissées lettre morte parce qu'elles étaient soupçonnées de déplaire aux dieux (la

**Synthèse de la séance du
Café Philo de Narbonne du 13/04/2017**
[Animé par Michel Tozzi à la M.J.C. de Narbonne]

Par Marcelle Tozzi

roue chez les Égyptiens). Mais nous n'avons pas actuellement d'inhibitions aussi puissantes (faut-il le regretter ?). De plus des intérêts financiers organisés en puissants lobbys font pression sur les décideurs. Et il est bien difficile d'évaluer le coût réel de mesures d'interdictions ou de tolérance (prohibition de l'alcool dans l'Amérique des années 30 ou effets de la possible libéralisation du cannabis).

Qui est habilité en droit à donner un avis à la fois éclairé et audible ? Les découvertes scientifiques sont là, disponibles, les mentalités évoluent, la demande sociale se fait pressante. Il est difficile de lui opposer des principes rigides, mais on ne peut pour autant se passer d'un cadre qui fixe des limites. Les évolutions de la biologie avec les possibilités de la contraception, de la modification du génome, la question de l'euthanasie ou du suicide médicalement assisté etc., ont amené la société à produire un type d'institution qui est peut-être un modèle pour traiter des questions techniques d'une manière démocratique : il s'agit des **comités d'éthique traitant des questions concrètes qui relèvent de la bioéthique**. Ils sont à l'échelle locale mais aussi nationale. Y sont représentés les différents courants de pensée, les praticiens des soins, des psychologues, des juristes et des philosophes. Ils fonctionnent plus sur le mode de l'obtention par la discussion d'un consensus que sur le vote. Ils n'ont de valeur que consultative, mais peuvent éclairer les parlementaires, dont le rôle est de faire la loi, et laissent aux praticiens la responsabilité de leur choix collégial. On pourrait aussi soumettre les questions au débat citoyen, éclairé par les spécialistes, puis procéder par référendum...